

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 300

- 1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 2 novembre 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 300 intitulé :
 - > Règlement numéro 300 Règlement de gestion contractuelle
- 2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.
- 3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion

Adoption du projet de règlement

Adoption du règlement

Adoption du règlement

Avis public et entrée en vigueur

Le 16 octobre 2023

Le 2 novembre 2023

Le 3 novembre 2023

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 3e jour du mois de novembre deux mille vingt-trois.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée, Pamela Nantel, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 13h00 et 14h00, le 3º jour du mois de novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3º jour du mois de novembre deux mille vingt-trois.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière